

FST Médecine Scolaire

FST= Formation Spécifique Transversale
Arrêté du 12 avril 2017 sur l'organisation
du troisième cycle des études de médecine

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034502881/>

modifications sur arrêté du 3 mars 2022

Pour qui ?

- Elle est ouverte en priorité aux internes en :
 - ✓ DES Médecine Générale
 - ✓ DES Pédiatrie
 - ✓ DES Santé publique
 - ✓ DES Pédopsychiatrie



Comment?

- la FST apporte un approfondissement :
 - en pédiatrie clinique
 - sur les troubles neurodéveloppementaux
 - en psychopathologie de l'enfant et l'adolescent
 - en médecine de prévention et de promotion de la santé.
- Avec une formation théorique: e-learning, Visio mensuelle, 2 séminaires/an en présentiel
- Et une formation pratique: stage de 6 mois minimum en santé scolaire



Programme: 12 modules théoriques

- Module 1 : Politiques de santé et promotion de la santé à l'École, l'institution : ses acteurs et leurs missions, dispositifs et partenariats
- Module 2 : Interactions entre l'enfant-élève et la collectivité scolaire pour un développement optimal
- Module 3 : Les adolescents en milieu scolaire
- Module 4 : Les élèves à besoins particuliers
- Module 5 : L'enfant en danger ou en risque de danger
- Module 6 : Articulation et complémentarité des professionnels dans et hors de l'école



Programme: 12 modules théoriques

- Module 7 : Dépistage : outils et tests
- Module 8 : L'action collective à l'école : enjeux, démarche, bonnes pratiques et conditions de réussite
- Module 9 : L'épidémiologie : de l'individuel au collectif
- Module 10 : Le raisonnement préventif dans le cadre de la promotion de la santé
- Module 11 : Les urgences à l'école
- Module 12 : Connaissances pédiatriques indispensables



L' enseignement théorique en pratique

- La **formation théorique** est d'un volume horaire de **120h**.
 - Les cours sont accessibles progressivement sur le site du CNEMS:
<https://www.cnems.org>
 - Assurée en collaboration par les UFR et le CNEMS (Collège National des Enseignants en Médecine Scolaire). Elle se compose de
 - ✓ 12 modules en **e-learning**
 - ✓ une **visioconférence** par mois pour revenir sur les modules théoriques : échanges, cas cliniques et évaluation.
 - ✓ un **séminaire** de 3 jours en présentiel à Rennes à l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique).
 - ✓ un **séminaire** de 3 jours en présentiel à Poitiers à l'IH2EF (institut des hautes études de l'éducation et de la formation) organisé par l'EHESP.



Déroulement de la formation pratique

- **2 stages cliniques** d'un semestre dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST de Médecine scolaire dont
 - au moins un en médecine scolaire accompli auprès d'un médecin de l'éducation nationale.
 - L'un de ces stages peut prendre la forme d'un stage mixte ou d'un stage couplé (stage d'été) avec :
 - Service de médecine scolaire
 - Service de PMI intervenant à l'école
 - Service de santé universitaire
 - Pédiatrie sociale ou médecine légale
 - Service de pédiatrie générale
 - Service de médecine de l'adolescent, maison des adolescents



Encadrement

- Les stages en médecine scolaire sont encadrés par un à trois tuteurs accompagnés par le CNEMS.
- L'interne s'appuie sur un portfolio de situations dont l'utilisation participera à la validation.
- Les tuteurs ont à disposition un guide du tuteur, en lien avec les modules théoriques, définissant les situations qu'ils proposeront aux internes.



Validation

- Validation des **2 stages** :
 - Appréciations des maîtres de stage
 - **portfolio** de cas cliniques et mises en situations professionnelles.
- Validation des modules de connaissances lors des **visios** dédiées.
- **Tâche finale: Communication** dans un congrès, **ou** rédaction d'un article scientifique soumis dans une revue à comité de lecture, **ou** formation auprès de personnels de l'éducation nationale, **ou** bref mémoire rapportant une démarche complexe...



Perspectives

Une FST , trois possibilités
d'exercice :



DES Pédiatrie

DES Médecine
Générale

DES Santé Publique

FST Médecine Scolaire

Faciliter son exercice libéral
et hospitalier

- Connaitre les spécificités de la prise en charge des problèmes de santé à l'école
- Acquérir des outils de dépistage des troubles des apprentissages
- Savoir orienter la prise en charge de la situation de handicap, de la protection de l'enfance...
- Etc...

Avoir un exercice mixte
libéral, hospitalier/médecin
scolaire contractuel

- Remplir des missions particulières
- Visite des 6 ans
- Visites travaux réglementés
- PAI
- PAP
- Aménagements examens
- Etc...

Devenir Médecin de
l'Education Nationale titulaire

- Participer à la réussite éducative de tous les enfants
- Assurer les missions des mEN
- Conduire des projets de promotion de la santé
- Lutter contre les inégalités sociales de santé
- Aider au diagnostic de santé territorial
- Etc...



CNEMS: Collège national des Enseignants en Médecine Scolaire

- **STATUT**

- Le CNEMS est une association régie par la loi du 11 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901



- **La vocation du CNEMS est de participer :**

- aux enseignements, formations et recherches en médecine scolaire
- à la conception, à la production et à la diffusion des outils et supports pédagogiques

CNEMS

• FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Le CNEMS contribue :

- **avec les UFR de médecine et de santé :**
 - à l'organisation de l'enseignement théorique et pratique de la médecine scolaire
 - lors des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles des études médicales
- **avec les URPS :**
 - à l'organisation de la formation continue des médecins sur la médecine scolaire

• PROMOTION DE LA SANTE

Le CNEMS œuvre à la promotion de la santé dans ses dimensions :

- Individuelles,
- Collectives
- Systémiques



Exemple de contenu :

Module 11
les urgences à l'école

Veille sanitaire



Veille sanitaire

Rôle du médecin scolaire
dans la veille



QUIZZ: Que savez vous déjà?

- L'investigation d'une méningite en milieu scolaire relève seulement des compétences du médecin scolaire ?

Faux !

En France, les Agences régionales de santé sont chargées d'organiser la veille sanitaire et d'organiser le recueil et le traitement des signalements d'évènements sanitaires.

Elles contribuent à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et la gestion de crise, en lien avec le MCTD et le médecin scolaire.



QUIZZ: Que savez vous déjà?

- Un IEN vous interpelle car une maman d'élève scolarisé en MSM a signalé au directeur que son fils avait la coqueluche. La coqueluche peut-elle constituer un danger pour certaines personnes ?

Vrai !

Les personnes les plus fragiles vis-à-vis de la coqueluche sont les nourrissons non vaccinés, les femmes enceintes, les personnes atteintes de pathologies respiratoires chroniques ou immunodéprimées.

Après vérification du cas, des mesures sont à prendre : éviction de l'enfant malade, information des familles notamment (en lien avec l'ARS qui vérifie le « signal » et réalise l'enquête autour des cas, éventuellement en lien avec le médecin EN).



QUIZZ: Que savez vous déjà?

- Plusieurs enfants ayant déjeuné à la cantine présentent des nausées et des vomissements : c'est forcément une TIAC.

Faux !

Il peut s'agir d'une épidémie de gastro-entérite.

Toute survenue de cas groupés en collectivité doit être signalée à l'ARS au point focal régional (24h/24 7j/7) pour investigation du « signal ».



QUIZZ: Que savez vous déjà ?

- Un proviseur d'un lycée avec internat vous signale des prélèvements d'eau anormaux avec des taux importants de légionnelles. Il vous demande s'il faut fermer l'internat. Vous appelez le plombier ?

Faux !

Je préviens le médecin conseiller technique.

Une investigation de l'Agence régionale de santé est nécessaire.

L'ARS pourra conseiller sur les mesures à prendre et répondre aux interrogations du proviseur (fermeture ou non de l'internat, information des familles etc.)



QUIZZ: Que savez vous déjà?

- Le principal d'un collège vous alerte sur l'hospitalisation d'un élève pour une méningite : vous devez tout de suite rédiger un message d'information à destination des familles.

Faux !

Je préviens le médecin conseiller technique.

Une investigation de l'Agence régionale de santé est nécessaire pour valider l'information et notamment préciser s'il s'agit d'une méningite virale ou d'une infection invasive à méningocoque.

L'ARS vous recontactera si des mesures sont nécessaires à mettre en œuvre dans le collège.

Il est toujours urgent de ne pas se précipiter dans l'action lorsque chef d'établissement ou un directeur vous interpelle !



Apport théorique (1)

• Veille sanitaire

- « Ensemble des actions visant à reconnaître la survenue d'un événement pouvant présenter un risque pour la santé humaine dans une perspective d'anticipation, d'alerte et d'action précoce. »
- *Source : InVS*

• De quels évènements parle-t-on ?

- Une pathologie susceptible de se propager plus ou moins rapidement dans la population
- L'exposition à un agent biologique, chimique ou physique ayant des effets sur la santé et susceptible de diffuser dans la population



Apport théorique (2)

Signalement d'évènements pouvant représenter **une menace imminente pour la santé publique**



Tout évènement nécessitant une **intervention urgente** de la part de l'Agence régionale de santé doit faire l'objet d'un **signalement** sans délai au **point focal régional*** de l'ARS concernée.

**Chaque ARS dispose d'une plateforme téléphonique 7j/7 24H/24 pour recevoir ces signalements*

Apport théorique (3)

- Les ARS « organisent :

- La veille sanitaire et l'observation de la santé dans la région,
- Le recueil et le traitement des signalements d'évènements sanitaires,
- Elles contribuent à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et la gestion de crise

- Les missions des ARS concernant la veille sanitaire :

- Organisation du point focal régional de réception des signaux
- Vérification, validation et évaluation de la menace
- Gestion des urgences sanitaires courantes
- Information au niveau approprié (préfecture, DGS, etc.)
- Coordination de la gestion des urgences sanitaires importantes et contribution à leur gestion



Apport théorique (4)

- Le médecin scolaire :
 - Est sollicité par les chefs d'EPLÉ et directeurs d'école, IEN, pour apporter un conseil sur **les situations perçues comme « à risque »** pour la communauté
- Que faire en cas de sollicitation ?
 - *Ne pas se précipiter dans une réponse ... mais :*
 - *Se questionner et essayer de savoir précisément :*



- De **Quoi** parle-t-on ?
- **Qui** est concernés (*nombre, lieux, liens entre pers. malades*)
- D'**où** vient l'information ?
- **Quand** ?
- **Combien** ?
- **Comment** ?

Réponse directe

Alerte hiérarchie
Pour échanger
sur suite à donner

Apport théorique (5)

- La communication : un outil essentiel
 - Le médecin doit savoir communiquer à l'écrit et à l'oral
 - Communication auprès des élèves / parents d'élèves / personnels
 - Orale
 - Écrite
 - Communication à la hiérarchie
 - Communication à l'ARS
 - Communication aux journalistes : **ce n'est pas le rôle du médecin !**
 - Toute demande doit être transmise au service communication de la DSDEN ou du Rectorat



Cas clinique infection invasive à méningocoques (IIM)

- Le médecin conseiller technique a été informé par le médecin de veille sanitaire de l'ARS qu'un enfant de 7 ans scolarisé en CE1 à l'école A. Daudet (sur votre secteur) est hospitalisé pour Infection invasive à Méningocoque. Elle vous demande de vous rendre sur place pour informer les familles avant 16h30.

- Q1. Que faites-vous ?

Je me renseigne plus précisément sur cette situation

- Q2. De quels renseignements avez-vous besoin ?

Cas clinique IIM (2)

- Q2. De quels renseignements avez-vous besoin en amont ?

Comment va l'enfant ?

En cas de décès prévoir un appui complémentaire selon circonstances et retentissement dans l'établissement

Connaît-on le germe ?

Adapter les éléments de langage en fonction (cf. ex : IIM à méningo C)

Les sujets contacts étroits ciblés par la chimio-prophylaxie ont-ils été identifiés par l'ARS et contactés ?

Pour adapter le contenu de l'information aux familles

Cas clinique IIM (3)

- Q2. De quels renseignements avez-vous besoin en amont ? SUITE

Quelle information écrite est donnée aux familles ?



Appui ARS (l'écrit est habituellement rédigé voire validé par l'équipe de veille ARS)

Qui est concerné par l'information ?
Quels objectifs ?



Familles des élèves de la classe ?
Familles de l'école ?
Enseignants ?
Personnel périscolaire ?



Cas clinique IIM (4)

- Q3. Quelles sources d'information pour préparer les messages ?

Eviter d'improviser ! Les messages doivent être simples et accessibles à un large public

Exemples

- « Le germe responsable de l'infection est le méningocoque »
- « Ce germe ne survit pas dans l'environnement (pas de désinfection nécessaire) »
- « Il est très fragile et le risque de transmission est donc faible »



Sources principales

- [Site ministère de la santé](#)
- [Instruction ministérielle relative à la prophylaxie des IIM](#)
- [Site santé publique France dossier IIM](#)

Cas clinique IIM (5)

- Q4. Quelles sont les règles de base à respecter pour communiquer aux familles sur une telle situation ?

- Répondre à toutes les sollicitations ... **sauf celles des journalistes !**
- Rassurer (l'IIM a une contagiosité limitée et seulement en cas de contact étroit) ;
- En cas de doute, ne pas hésiter à contacter l'ARS (c'est l'ARS qui est chargée de coordonner les réponses aux urgences sanitaires et doit apporter son expertise) ;

Les messages oraux doivent être : vérifiés, simples, clairs et précis !

Cas clinique IIM (6)

- Q5 . Après l'information des familles, mon travail est-il terminé ?

Presque...

Il est nécessaire de rédiger un mail de synthèse au médecin CT pour l'informer :

- de ce que vous avez fait sur place,
- des difficultés éventuelles que vous avez rencontrées,
- de la présence éventuelle de journalistes
- Et de tout autre point qui vous semble important à faire remonter à votre hiérarchie.



Références utiles

- Ce qu'il faut lire absolument



Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses

Références utiles (2)

- **Ressources bibliographiques complémentaires**

- IIM :

- [INSTRUCTION N° DGS/SP/2018/163 du 27 juillet 2018 relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoque](#)
- [Méningite - Infections invasives à méningocoques \(Dossier DGS\)](#)
- [Site santé publique France dossier IIM](#)

- Santé publique France (dossiers thématiques)
- Ministère des solidarités et de la santé (dossiers thématiques)

Pour tous renseignements :

cnemedecinescolaire@gmail.com

<https://www.cnems.org/>

